

**Définition Trilobé : (adj.) Se dit d'un ornement ou d'une ouverture qui possède trois lobes, comme les feuilles d'un trèfle.**

Du grec trilobos (τρίλοβος, à trois lobes). Le terme apparaît en botanique au XVIIIe siècle et n'est pas appliqué à l'architecture avant le XIXe siècle.

© Stéphane William Gondoin, webmaster et propriétaire du site [www.normannia.fr](http://www.normannia.fr) ; avec son aimable autorisation

